

CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 25 avril 2024

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Démission de Natacha LEVAVASSEUR, conseillère municipale ;
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Remplacement de Julien CABARET et Natacha LEVAVASSEUR,** conseillers municipaux démissionnaires, au sein des différentes instances ;
- **Parc d'Activités Économiques de la Garenne – Modification du cahier des charges ;**
- **Cession de terrain** à l'association « L'étoile de Siloé » ;
- **Cession de terrain** à M. et Mme BEAUTRAIS Didier ;
- **Travaux – 34 rue de Nantes – Lot Menuiseries ;**
- **Médiathèque – Renouvellement de la convention d'adhésion** au réseau des bibliothèques - Arléane ;
- **Borne de la 2^{ème} Division Blindée** – Subvention de l'association UNC ;
- **Convention de balayage** avec la commune de RANNÉE ;
- **Affaires diverses.**

Le 17 avril 2024,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 19

Représentés : 03

Votants : 22

Date de la convocation : 17 avril 2024

Date de l'affichage : 17 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Annie BOUSSEAU – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLLIS – Lionel COSSON –

Pouvoirs : Katia BONNANT pouvoir à Élisabeth GUIHENEUX - Mathieu VINCENT pouvoir à Olivier DESPREZ – Sébastien LAMY pouvoir à Carine GERMOND -

Absente : Eva CONTRERAS -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2024 – 43 - DÉMISSION de Natacha LEVAVASSEUR, conseillère municipale – (Nomenclature : 5.2) -

Mme le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 2 avril 2024, Natacha LEVAVASSEUR, conseillère municipale, a fait part de sa démission du Conseil Municipal en raison de son éloignement géographique et de son activité professionnelle.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2024 – 44 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 7.10) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2024-17D du 21 mars 2024 portant vente du skate-park situé rue de la Vannerie au profit de la commune de SAINT GERMAIN-DU-PINEL (montant : 2 000 € TTC)

2024-18D du 12 avril 2024 portant prolongation de la location d'urgence du logement situé au 57 rue Neuve au profit de M. DURAND Philippe du 1^{er} au 30 avril 2024 (montant de la location : 100 € par mois + 40 € par mois pour la consommation d'eau et d'électricité)

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 45 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
08/03/2024	6 faubourg d'Anjou	AP 236
09/04/2024	1 ter rue du Huit-Mai	AP 461
16/04/2024	10 faubourg de Nantes	AZ 175

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 46 - REMPLACEMENT DE Julien CABARET et Natacha LEVAVASSEUR, conseillers municipaux démissionnaires, au sein des différentes instances – (Nomenclature : 5.2) -

Mme le Maire précise que, par délibération n° 2020-58 du 11 juin 2020, Julien CABARET avait été désigné référent santé au Pays de Vitré – Porte de Bretagne.

Or, par courrier du 19 mars dernier, il a transmis sa démission du conseil municipal afin de prendre une année sabbatique.

Quant à Natacha LEVAVASSEUR, elle avait été désignée :

- Déléguée titulaire au sein du conseil d'administration du collège des Fontaines,
- Déléguée suppléante au sein du conseil d'école de l'école élémentaire E. Brisou-Pellen,
- Déléguée suppléante au sein de l'association Pêlé Mêle sports et loisirs.

Il convient donc de procéder à leur remplacement au sein des différentes instances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉSIGNE M. Olivier DESPREZ en qualité de référent santé au Pays de Vitré – Porte de Bretagne,**
- **DÉSIGNE Mme Carine GERMOND en qualité de déléguée titulaire au sein du conseil d'administration du collège des Fontaines,**
- **DÉSIGNE Mme Thérèse SAUDRAIS en qualité de déléguée suppléante au sein du conseil d'école de l'école élémentaire E. Brisou – Pellen,**
- **DÉSIGNE Mme Carole LEGUENET en qualité de déléguée suppléante au sein de l'association Pêlé Mêle sports et loisirs,**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer ces structures.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 47 - Parc d'Activités Économiques « La Garenne » – Modification du cahier des charges – (Nomenclature : 2.1.6) -

Mme le Maire indique que, par délibération n° 2024-05 du 25 janvier 2024, le Conseil Municipal a procédé au déclassement des espaces verts présents sur la parcelle AC 38 du Parc d'Activités Économiques « La Garenne » afin de permettre la réalisation d'habitat, dont un foyer de vie pour jeunes adultes en situation de handicap.

Suite à ce déclassement, l'avis de l'ensemble des colotis a été sollicité (par courrier du 11 mars 2024) afin de procéder à la modification du cahier des charges de ce Parc d'Activités Économiques (PAE).

Au vu des avis favorables reçus (plus de la moitié des propriétaires détenant ensemble plus de 2/3 de la superficie totale), la règle de la double majorité étant respectée, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du cahier des charges du PAE « La Garenne »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE la modification du cahier des charges du Parc d'Activités Économiques de La Garenne,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 48 - Cession de terrain à l'association l'Étoile de Siloé – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire précise que, suite aux différents échanges avec l'association l'Étoile de Siloé, il convient maintenant que la ville de La Guerche cède à l'association le terrain nécessaire à la réalisation de son projet de construction d'un foyer de vie pour des jeunes adultes en situation de handicap.

La cession porterait sur la parcelle AX 250 (issue de la parcelle AX 194) pour 7 439 m², la parcelle AX 223 de 464 m² et la parcelle AX 224 de 2 409 m² (issues de la parcelle AX 38), soit au total environ 10 312 m² au prix de 125 000 €.

Conformément à la réglementation, l'avis de la DGFIP – Pôle d'évaluation domaniale - a été sollicité. Par réponse du 13 décembre 2023, l'avis indique : « à la lumière des cessions repérées, il peut être retenu un prix unitaire de 12 €/m² = 123 756 € arrondi à 125 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser cette cession au prix de 125 000 € ;
- De préciser que les frais notariés seront pris en charge par l'association L'Étoile de Siloé ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de céder les parcelles AX 250 – AX 223 et AX 224 d'une superficie totale d'environ 10 312 m² au profit de l'association L'Étoile de Siloé,**
- **FIXE le prix de vente à 125 000 €,**
- **PRÉCISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 49 - Cession de terrain à M. et Mme BEAUTRAIS – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire indique que M. et Mme Didier BEAUTRAIS sont acquéreurs de la parcelle AX 222, (issue de la parcelle AX 38) d'une superficie de 205 m², qui jouxte leur propriété.

Conformément à la réglementation, l'avis de la DGFIP – Pôle d'évaluation domaniale - a été sollicité pour un prix de vente à 25 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser cette cession au prix de 5 125 € (205 m² x 25 €) ;
- De préciser que les frais notariés seront pris en charge par M. et Mme Didier BEAUTRAIS ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de céder les parcelles AX 222 d'une superficie de 205 m² au profit de M. et Mme Didier BEAUTRAIS,**
- **FIXE le prix de vente à 5 125 €,**
- **PRÉCISE que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Départ d'Olivier DESPREZ à 21 h 15

N° 2024 – 50 - TRAVAUX - 34 RUE DE NANTES : Lot menuiseries – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire indique que le lot menuiseries concernant le chantier du bâtiment situé au 34 rue de Nantes n'a pu être attribué : lors de la première consultation, aucune offre n'a été faite ; lors de la deuxième consultation, la seule offre reçue a été déclarée inacceptable, en vertu de l'article L 2152-3 du Code des Marchés Publics.

En réponse à la troisième consultation, 4 entreprises ont remis une offre. Ces offres ont été analysées par le Cabinet BAIZEAU, maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'attribuer le lot Menuiserie à l'entreprise L'art du Bois – 2 rue des Vieux Chênes – 35310 CHAVAGNE - pour un montant de 208 878,30 € HT, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 51 - MEDIATHEQUE : Renouvellement de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques – ARLÉANE – (Nomenclature : 8.9) -

Mme le Maire laisse la parole à Brigitte DARRICAU, adjointe en charge de la communication, de l'animation et de la culture, pour la présentation de ce dossier.

Elle indique que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés »,
- Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
- Vu la délibération n° 2018_115 du conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 relative à la révision des statuts de Vitré Communauté et particulièrement à la prise de compétence portant sur la constitution et le développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré Communauté (2019 – 2024),
- Vu la délibération n° 2018_233 du conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques dont la recherche de solutions consensuelles, d'harmonisation des pratiques et des conditions d'adhésion des usagers,
- Vu la délibération n° 2019_192 du conseil d'agglomération du 8 novembre 2019, adoptant le nom Arléane pour désigner le réseau des bibliothèques de Vitré Communauté,
- Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° 2024_041 du 21 mars 2024 adoptant une nouvelle convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté 2024-2029 (Arléane),
- Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques Arléane et de la Commission culture réunis le 6 mars 2024, relatif à la nouvelle version de la convention du réseau Arléane 2024 – 2029,
- Considérant que la convention d'adhésion Arléane 2019 – 2024 est arrivée à échéance le 31 mars 2024,
- Considérant que l'adhésion au réseau Arléane est libre et volontaire,

Il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté 2024 – 2029 (Réseau Arléane), annexée,
- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE ces propositions.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 52 - Borne de la voie de la 2^{ème} DB – Subvention de l'association UNC – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire précise que, par délibération n° 2023-85 du 23 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de la 2^{ème} Division Blindée près du Monument aux Morts. L'achat de cette borne représente une dépense de 2 000 €.

L'association UNC propose de verser une participation de 1 000 € à la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE la participation d'un montant de 1 000 € versée par l'association UNC de La Guerche de Bretagne,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 53 - CONVENTION DE BALAYAGE AVEC LA COMMUNE DE RANNÉE – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que, par délibération n° 2021-51 du 22 avril 2021, le Conseil Municipal a accepté de réaliser le balayage mécanique des voiries communales de la commune de Rannée qui ne dispose pas des moyens nécessaires.

Le tarif de cette prestation n'ayant pas été revu depuis cette date, et au vu de l'augmentation des différentes charges, il est proposé au Conseil Municipal de le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE le tarif de la prestation de balayage avec la commune de RANNÉE comme suit à compter du 1^{er} mai 2024 :**
 - Balayeuse avec chauffeur = 110 € de l'heure
 - Déchets balayés = facturation au prix réel de la tonne (pour information = 103,20 € TTC à ce jour)
 - Tracteur sans chauffeur = 30 € de l'heure
 - Chauffeur = 40 € de l'heure
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 30 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES –

Mme le Maire rappelle aux élus que le planning des élections européennes du 9 juin 2024 n'est pas complet. Les créneaux à combler sont les suivants :

- 8 h à 10 h sur les bureaux 1, 2 et 3
- 12 h à 14 h sur les bureaux 1 et 2
- 14 h à 16 h sur les bureaux 1 et 2

Elle rappelle à l'assemblée que la rencontre mensuelle, initialement prévue le 30 avril, est reportée au 14 mai 2024.

Elle précise que la commémoration de l'armistice de 1945 aura lieu le dimanche 5 mai 2024 et invite les élus à y participer.

Elle indique également que, dans le cadre du jumelage avec Brome, une réception des Allemands aura lieu le jeudi 9 mai vers 13 heures en mairie.

Elle propose deux places pour le match de l'Aurore de basket le vendredi 26 avril à 20 heures.

Elle fait part d'une réunion publique de l'association Syndrome de Pierpont de Dorine le 15 juin 2024 à 20 heures 30 à Argentré du Plessis.

Elle communique également les invitations de Vitré Communauté pour le festival La Note Sensible qui aura lieu du 14 mai au 6 juin 2024 sur les communes du territoire.

Mme le Maire propose de décaler la date de la soirée Élus/Agents du 20 juin au 19 septembre au bar « Le Bouchon ».

Brigitte DARRICAU demande si le matériel prévu pour le 2^{ème} policier municipal va être revendu.

Mme le Maire répond que cet équipement sera conservé.

Daniel FEVRIER informe l'assemblée qu'un tournoi de basket familial aura lieu le 2 juin prochain. L'engagement est de 5 € par personne.

Il précise également que la course, organisée par l'association « Les Léopards Guerchais » aura lieu le samedi 8 juin prochain.

Il indique que les travaux de réalisation du skate-park ont débuté et présente le plan. La livraison est espérée pour la fin juillet.

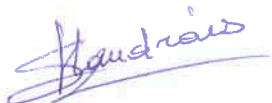
Annie BOUSSEAU s'interroge sur le devenir du commerce Coccimarket, suite à la liquidation judiciaire.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un bien privé et qu'aucune information n'est connue à ce jour.

Carine GERMOND informe l'assemblée de la nomination d'une nouvelle directrice à l'école La Providence, suite au départ à la retraite de M. Philippe GARNIER, Directeur. Mme Anne SALMON assurera cette fonction à compter de la rentrée de septembre 2024.

Séance levée à 22 heures 10

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance



Mis en ligne le 31 MAI 2024
Par Élisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

